

# SEANCE DU 13 AVRIL 2015

**Président : Monsieur GAVILLON**

**Présents : Mme RAYNAUD, Ms GUERIN, REVEL, Mmes MAYOUSSIER, CALLY, VENET, CHANET, MICHAUD, FOURNIER-BERGERON, Mrs PETIT, PETITJEAN, ECOCHARD**

**Excusés : Mrs CURT, CORDIER**

**Secrétaire de séance : Mme CALLY**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 23 mars 2015 et passe à l'ordre du jour :

## ***URBANISME***

### **Permis de construire**

- Mr VENET Jean-Louis/296 chemin du Soyer : construction d'un garage de 60 m2.

## ***DELIBERATIONS :***

### **Comptes administratifs 2014**

Monsieur le maire s'étant retiré de la séance, Madame Danielle RAYNAUD, première adjointe, présente le compte administratif des différents budgets pour l'exercice 2014. Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ces comptes administratifs.

### **Compte de gestion**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard GAVILLON, maire :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014, compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Reprise et affectation des résultats**

Après présentation des comptes de l'année 2014, le conseil municipal constate :

#### **Budget principal :**

- un excédent de fonctionnement de	268 409.45 €
- un excédent d'investissement de	218 956.88 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de	13 056.97 €
• décide d'affecter :	
- au compte recettes fonctionnement 002	268 409.45 €
- au compte recettes investissement 001	218 956.88 €
- pas d'affectation au compte 1068	

#### **Budget assainissement :**

- un excédent de fonctionnement de	82 188.87 €
- un excédent d'investissement de	105 472.30 €
• décide d'affecter :	
- au compte recettes fonctionnement 002	82 188.87 €
- au compte recettes investissement 001	105 472.30 €
- pas d'affectation au compte 1068	

#### **Budget locaux commerciaux :**

- un excédent d'investissement de	62 365.19 €
• décide d'affecter :	
- au compte recettes investissement 001	62 365.19 €
- pas d'affectation au compte 1068	

### **Taux d'imposition**

Rappel des taux votés lors de la séance du 23 mars 2015 et du produit fiscal attendu s'élevant à 395 814 €, somme à inscrire en recettes de fonctionnement au compte 73111 ;

### **Subventions :**

Sur proposition de la commission de finances, la liste des subventions, attribuées en 2015, est dressée.

### **Budgets primitifs 2015**

Sur proposition de la commission de finances, et après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, et vote les budgets primitifs pour l'année 2015, qui s'équilibrent en recettes et dépenses :

#### **Budget général :**

- Fonctionnement :	1 206 873.45 €
- Investissement :	759 116.33 €

#### **Budget assainissement :**

- Fonctionnement :	144 438.87 €
- Investissement :	209 722.30 €

#### **Budget locaux commerciaux :**

- Fonctionnement :	30 000.00 €
- Investissement :	712 165.19 €

### **Convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour la Maîtrise des consommations d'électricité et d'énergie sur le patrimoine communal**

Monsieur le maire expose que le SIEA, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, a constaté, dans la majorité des communes de l'Ain, une augmentation continue des consommations d'électricité pour l'éclairage public et les bâtiments communaux.

Aussi, suite à la visite des bâtiments communaux, le syndicat propose à la commune la signature d'une convention ayant pour objectif d'engager un programme d'actions fort permettant de réduire durablement les consommations énergétiques de la commune.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention qui définit les modalités des engagements réciproques entre la commune et le SIEA.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer, pour une durée de 5 ans, la convention de partenariat à intervenir entre la commune et le SIEA pour la maîtrise des consommations d'électricité et d'énergie sur le patrimoine communal.

### **Remboursement GROUPAMA**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la tentative de vol survenue le 04 mars 2015 sur le véhicule RENAULT immatriculé 7373WL01. La responsabilité de la commune n'est pas engagée. Le véhicule a été expertisé et suite au rapport, Groupama a indemnisé la commune à hauteur de 460.97 €, la franchise de 381.00 € restant à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte le montant du remboursement transmis par GROUPAMA soit 460.97 € par chèque et son encaissement sur le compte 7788 du budget principal.

### **Panneau lumineux**

Plusieurs fournisseurs ont été consultés. La commission en charge de cet achat a visité des sites d'implantation et fait part de ses remarques. Après comparaison des différents devis, le conseil municipal valide celui de l'entreprise CHARVET INDUSTRIE/ LES ECHETS, pour un montant de 10 656.00 € TTC.

### **Bourg en Bresse Agglomération**

Pour contraintes professionnelles, deux membres du conseil municipal demandent à être remplacés au sein de deux commissions de Bourg en Bresse Agglomération.

Le conseil municipal désigne :

- Laurence CHANET à la commission ENVIRONNEMENT
- Isabelle MICHAUD à la commission HABITAT

### **Emplois saisonniers**

Avant d'effectuer un choix parmi les candidats, le conseil municipal définit des critères de sélection, et compte tenu de ces éléments, décide de recruter :

- Anthony AGNIEL du 06 au 31 juillet 2015,
- Thibaut ROYER du 03 au 28 août 2015.

## ***COMPTE RENDUS :***

**Yves REVEL** : présentation :

- du programme voirie 2015 détaillé poste par poste et chiffré.
- des différentes consultations auprès de fournisseurs pour des achats et des travaux. Les devis retenus sont :
  - ETS PARIZOT/PERONNAS : aspirateur à feuilles, 2 148.00 € TTC
  - ETS PROD'ALU/VIRIAT : porte d'entrée groupe scolaire, 5 203.50 € TTC
  - ETS G. GENILLON/LENT : chauffe-eau appartement 5 route de Longchamp, 1 154.40 € TTC
- Certains devis, en attente de renseignements complémentaires, seront validés lors de la prochaine séance

### **Serge GUERIN**

- Présentation de devis pour électrification paniers de basket, mise aux normes du tracé. Devis électricité MAISSON/DOMPIERRE/VEYLE accepté pour 1 152.00 € TTC.
- Assemblée générale SIEA : litige concernant la fibre optique avec Orange, groupement d'achat gaz et électricité, budgets 2015.

- Assemblée générale centre de loisirs : déplore l'absence de nombreux parents.
- Comité de pilotage TAP : le nombre d'enfants est stable, environ quarante par jour.
- Matériel informatique, vidéo projecteur école primaire : compte tenu des économies réalisées sur le budget fournitures scolaires, projet d'équiper progressivement chaque classe en numérique.

### **Jean-Pierre PETIT**

- Assemblée générale de la CUMA : solde déficitaire pour l'exercice écoulé.
- Inauguration de Béligneux Le Haras, implanté chemin des Sauvagères.

### **Marie-Thérèse VENET**

- Aménagement du giratoire Sud : le projet de chimère du conseil municipal d'enfants a été présenté à un enseignant en chaudronnerie de l'AFPMA de Péronnas pour étude de la structure en phase avec les normes routières.
- Conseil municipal d'enfants :
  - Prochaine réunion le 06 mai,
  - 03 juin : rencontre en forêt de Seillon avec d'autres conseils d'enfants,
  - Fresque « plus d'arbres, plus de vies » distribution des feuilles à décorer et dépose des boîtes pour récupérer les feuilles.

### **Christèle MAYOUSSIER**

- Assemblée générale de la Petite Unité de Vie : une personne de Servas résidente.

**Affiché le**